



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30522-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.451**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICES - EGLISE DE LA MADELEINE - DEPLACEMENT ET CONSERVATION PREVENTIVE DES OEUVRES D'ART - LOT 3 CONSERVATION EXTERNALISEE DES OEUVRES D'ART - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliot BRAMI

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.28

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/09/13

AL/8308

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

**Nomenclature** : 1.7 Actes spéciaux et divers

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHÉ DE SERVICES - EGLISE DE LA MADELEINE - DEPLACEMENT  
ET CONSERVATION PREVENTIVE DES OEUVRES D'ART - LOT 3 CONSERVATION  
EXTERNALISEE DES OEUVRES D'ART - AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du  
Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N°2010.770 du 16 juillet 2010, Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux marchés publics ont été autorisés à signer les marchés concernant le déplacement et la conservation préventive des œuvres d'art de la Madeleine (3 lots).

Conclu pour une période initiale de 1 an avec 4 reconductions de 6 mois (durée maximale de reconduction de 2 ans), le lot 3 "Conservation externalisée des œuvres d'art" a été notifié le 26 juillet 2010 et a débuté le 1er décembre 2010 par voie d'ordre de service. Il s'achève le 30 novembre 2013.

Un avenant « avenant N°1 portant rectification d'une erreur matérielle entraînant une augmentation du montant initial du marché », a été notifié à la société AGET le 7 décembre 2010. En effet, une assurance de 9 230 € n'était pas incluse dans le montant total HT du marché, alors qu'elle l'était dans le montant TTC.

Cet avenant a fixé le montant annuel du marché à 35 935,60 € HT.

Ce marché devait faire l'objet d'un renouvellement par voie d'appel d'offres pour un début d'exécution au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Dans un souci de rationalisation des coûts, il a été décidé d'envisager le besoin de conservation de la ville d'une manière plus globale, en concertant tous les services de la ville concernés. Il est

également prévu d'élargir les prestations demandées et d'étudier la possibilité de limiter dans le temps le déplacement des œuvres dans un souci de préservation du patrimoine de la ville.

Le recensement et l'étude étant toujours en cours, et compte tenu de l'échéance du marché N°A10.038 (30 novembre 2013) et de l'absence de conseil municipal début 2014 en raison des élections municipales de mars 2014, un avenant est nécessaire pour prolonger l'actuel marché et augmenter le montant du marché afin d'assurer la continuité du service.

Le terme du marché N°A10.038 relatif à Eglise de la Madeleine – Déplacement et conservation préventive des œuvres d'art – Lot 3 "conservation externalisée des œuvres d'art" est désormais fixé au 31 mai 2014.

La durée du marché étant prolongée de 6 mois, il doit être prévu une augmentation du montant du marché.

L'incidence financière s'élève à 17 967,80 € HT, elle correspond au prorata du montant annuel du marché.

Un avenant à un marché entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est informée de cet avis.

Ainsi, dans sa séance du 5 septembre 2013, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur le projet d'avenant n°2 décrit ci-dessus.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°2 au marché n°A10.038 portant augmentation de la durée et du montant du marché, passé avec la société LEON AGET.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant n°2 au marché n°A10.038 portant augmentation de la durée et du montant du marché, passé avec la société LEON AGET, ainsi que tout document s'y rapportant.

**2013.451 - MARCHE DE SERVICES - EGLISE DE LA MADELEINE - DEPLACEMENT  
ET CONSERVATION PREVENTIVE DES OEUVRES D'ART - LOT 3 CONSERVATION  
EXTERNALISEE DES OEUVRES D'ART - AUTORISATION DE SIGNATURE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



**Aix en Provence**  
LA VILLE

DGAS Etudes Juridiques,  
Marchés Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

**MARCHE A10.038**  
**EGLISE DE LA MADELEINE -**  
**DEPLACEMENT ET CONSERVATION PREVENTIVE DES ŒUVRES D'ART**  
**LOT 3 : CONSERVATION EXTERNALISEE DES ŒUVRES D'ART**

CONCLU LE 26 JUILLET 2010 AVEC LA SOCIETE LEON AGET

**AVENANT N°2**

**RELATIF A**  
**LA PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE ET**  
**L'AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE**

## **1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL**

### **1.1 - IDENTIFICATION DU MARCHE-**

Objet du marché : Eglise de la Madeleine – Déplacement et conservation préventive des œuvres d'art – Lot 3 : conservation externalisée des œuvres d'art.

Marché N°A10.38 : notifié le 26 juillet 2010 à la société LEON AGET.

Forme du marché : marché à prix forfaitaire.

Durée et délai d'exécution du marché : conformément aux dispositions du marché, le délai d'exécution part à compter de l'arrivée de toutes les œuvres sur le lieu de conservation externe et s'achève au départ de celles-ci.

L'arrivée des œuvres de conservation a été fixée par un ordre de service en date du 1er décembre 2010.

Conclu pour une période initiale de 1 an avec 4 reconductions de 6 mois (durée maximale de reconduction de 2 ans), le marché s'achève le 30 novembre 2013.

Montant du marché : le montant annuel du marché s'élève à 35 935,60 € HT.

Avenant : l'avenant N°1, portant rectification d'une erreur matérielle entraînant une augmentation du montant initial du marché, a été notifié à la société AGET le 7 décembre 2010.

### **1.2 - IDENTIFICATION DES COCONTRACTANTS -**

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux marchés publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- D'autre part, la Société LEON AGET représentée par....., .....numéro SIRET .....et domiciliée 13-15, boulevard de Briançon – 13003 MARSEILLE.

## **2. OBJET DU PRESENT AVENANT**

### **2.1- PROLONGATION DE LA DUREE D'EXECUTION DU MARCHE-**

Le présent avenant prolonge de 6 mois la durée du marché, dont la date de fin de validité était initialement fixée au 30 novembre 2013.

Le terme du marché est fixé désormais au 31 mai 2014.

### **2.2 - AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE-**

La durée du marché étant prolongée de 6 mois, il doit être prévu une augmentation du montant du marché.

L'incidence financière est de 17 967,80 € HT, elle correspond au prorata du montant annuel du marché.





**Aix en Provence**

LA VILLE

DGAS Etudes Juridiques,  
Marchés Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

**MARCHE A10.038**  
**EGLISE DE LA MADELEINE -**  
**DEPLACEMENT ET CONSERVATION PREVENTIVE DES ŒUVRES D'ART**  
**LOT 3 : CONSERVATION EXTERNALISEE DES ŒUVRES D'ART**

CONCLU LE 26 JUILLET 2010 AVEC LA SOCIETE LEON AGET

**AVENANT N°2**

**RELATIF A**  
**LA PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE ET**  
**L'AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE**



## **1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL**

### **1.1 - IDENTIFICATION DU MARCHE-**

Objet du marché : Eglise de la Madeleine – Déplacement et conservation préventive des œuvres d'art – Lot 3 : conservation externalisée des œuvres d'art.

Marché N°A10.38 : notifié le 26 juillet 2010 à la société LEON AGET.

Forme du marché : marché à prix forfaitaire.

Durée et délai d'exécution du marché : conformément aux dispositions du marché, le délai d'exécution part à compter de l'arrivée de toutes les œuvres sur le lieu de conservation externe et s'achève au départ de celles-ci.

L'arrivée des œuvres de conservation a été fixée par un ordre de service en date du 1er décembre 2010.

Conclu pour une période initiale de 1 an avec 4 reconductions de 6 mois (durée maximale de reconduction de 2 ans), le marché s'achève le 30 novembre 2013.

Montant du marché : le montant annuel du marché s'élève à 35 935,60 € HT.

Avenant : l'avenant N°1, portant rectification d'une erreur matérielle entraînant une augmentation du montant initial du marché, a été notifié à la société AGET le 7 décembre 2010.

### **1.2 - IDENTIFICATION DES COCONTRACTANTS -**

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux marchés publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- D'autre part, la Société LEON AGET représentée par....., .....numéro SIRET .....et domiciliée 13-15, boulevard de Briançon – 13003 MARSEILLE.

## **2. OBJET DU PRESENT AVENANT**

### **2.1- PROLONGATION DE LA DUREE D'EXECUTION DU MARCHE-**

Le présent avenant prolonge de 6 mois la durée du marché, dont la date de fin de validité était initialement fixée au 30 novembre 2013.

Le terme du marché est fixé désormais au 31 mai 2014.

### **2.2 - AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE-**

La durée du marché étant prolongée de 6 mois, il doit être prévu une augmentation du montant du marché.

L'incidence financière est de 17 967,80 € HT, elle correspond au prorata du montant annuel du marché.

